Informations de base	
2003/2513(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Forum économique mondial de Davos et le Forum social mondial de Porto Alegre **Subject** 5.03 Economie mondiale et mondialisation 5.05 Croissance économique	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/02/2003	Décision du Parlement	T5-0051/2003	Résumé
12/02/2003	Fin de la procédure au Parlement		
19/02/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2003/2513(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0111/2003	10/02/2003	
Proposition de résolution		B5-0120/2003	10/02/2003	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0051/2003 JO C 043 19.02.2004, p. 0070-0242 E	12/02/2003	Résumé

Résolution sur le Forum économique mondial de Davos et le Forum social mondial de Porto Alegre

2003/2513(RSP) - 12/02/2003 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans sa résolution adoptée par 252 voix pour, 248 voix contre et 51 abstentions, le Parlement considère que la mondialisation doit s'accompagner d'un regain d'efforts en vue de réduire la pauvreté. Il réaffirme son engagement envers les objectifs de la déclaration du Millénaire des Nations unies et

demande à la Commission de suivre les réalisations dans ce domaine et de lui présenter un rapport chaque année. Il invite donc la Commission européenne et les États membres à renforcer leur soutien au développement des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde entier et croit fermement que la démocratie libérale respectueuse des droits de l'homme (y compris les normes fondamentales du travail), l'État de droit et la propriété privée, conjugués avec une économie de marché ouverte, sans barrières commerciales, sont essentiels pour améliorer la croissance économique et relever le niveau de vie dans les pays en développement. Le Parlement estime que le développement d'un commerce international équitable constitue un instrument efficace pour soutenir les efforts visant à réduire considérablement la pauvreté et préconise des stratégies globales de développement du secteur privé. Il estime, à cet égard, que la politique commerciale internationale, telle que la mène le monde industrialisé, doit, en grande partie, tenir davantage compte de l'impératif d'un accès équitable des pays en développement aux marchés mondiaux. Le Parlement considère qu'il est nécessaire d'améliorer la confiance des investisseurs par le biais d'une réglementation plus efficace de la gestion des entreprises. Il estime qu'une réglementation optimale est un processus continu qui doit répondre à l'évolution de l'environnement global. Il souligne que l'un des facteurs clés pour rétablir la confiance des investisseurs est de montrer que les conseils d'administration agissent dans l'intérêt des actionnaires. Il soutient la diffusion du recours à la responsabilité sociale des entreprises comme une évolution positive et invite davantage d'entreprises multinationales à intégrer des préoccupations sociales, sociétales et environnementales dans leurs activités professionnelles, mais souligne que la RSE doit rester un concept volontaire. Les députés estiment que les entreprises partagent la responsabilité de créer un avenir économique plus humain et plus durable, en respectant des normes minimales en matière de conditions de travail et de préservation de l'environnement, qui doivent être au centre de leurs stratégies d'entreprise. Les députés considèrent qu'un développement durable devrait veiller à ce que la mondialisation contribue à garantir le bien-être à long terme pour tous les pays grâce à une plus grande équité sur le plan international et en respectant le caractère porteur des ressources et écosystèmes mondiaux. Ils considèrent que les décisions politiques devraient reposer sur une analyse holistique qui reflète les effets de ces décisions sur les trois dimensions d'un développement durable. Ils considèrent que les règles commerciales et leur mise en oeuvre devraient soutenir plutôt que contredire la mise en oeuvre effective d'objectifs sur le plan environnemental, social, de la santé, de la protection des consommateurs et sur le plan économique et considèrent d'autre part que le commerce devraitactivement promouvoir une production, une consommation et un échange de biens et de services écologiquement durables par le biais d'incitations positives, d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités dans les pays en développement. Ils estiment que des instruments de caractère commercial devraient être utilisés pour résoudre des questions relatives à l'environnement et à la santé publique. Les députés préconisent une réforme des organismes internationaux traitant des questions de développement durable, en premier lieu de la Commission des Nations unies pour le développement durable et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUE), ainsi qu'une réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Enfin , le Parlement souligne la nécessité de parfaire le fonctionnement du marché intérieur ainsi que la nécessité de renforcer le rôle politique de l'UE vis-à-vis de la politique internationale. Il demande à la Commission de présenter les initiatives nécessaires dans ce sens en tenant compte de son rôle en matière de coordination des politiques économiques et de ses responsabilités, conformément au droit d'initiative.